

avant le printemps de 1970. Par surcroît, face à tout cela, le premier ministre (M. Trudeau) a la désinvolture d'assurer aux Canadiens que les politiques du gouvernement sont efficaces, et que tout marche comme il l'avait projeté.

Partout au Canada, les uns après les autres, les rédacteurs et les éditorialistes se posent des questions sur la compétence du gouvernement actuel, eu égard à sa politique économique. Ils s'interrogent et sont passés de l'incertitude à la panique.

Je ne vais pas citer tous ces éditoriaux, car je ne veux pas embarrasser inutilement le ministre des Finances.

• (4.00 p.m.)

M. Lewis: Pourquoi pas?

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais en citer un seul, le dernier que j'ai lu. Il parle du ministre en des termes que je n'emploierais pas exactement moi-même. Il s'agit d'un éditorial paru dans le *Financial Times* du 13 janvier et concernant le discours du ministre sur le marché des obligations. Il y est aussi question du discours prononcé lors de la réunion annuelle des banques. Le voici:

M. Benson parlait la semaine dernière comme un enfant dérouté...

L'hon. M. Benson: Avez-vous commencé par dire «le sénateur Benson»?

L'hon. M. Stanfield: Je ne veux pas ajouter à la confusion; il y en a bien trop déjà. Je parle de M. Benson. L'article poursuit en ces termes:

... comme un enfant dérouté qui cherche à tâtons son chemin dans le monde des adultes...

Je reconnais que le ministre m'embrouille parfois.

... M. Benson a une attitude extravagante depuis son budget d'octobre, mais son discours de la semaine dernière sur le marché des obligations était extraordinaire par la suave inconscience qu'il révélait. On avait déjà perdu confiance en ses paroles, mais on supposait qu'il conservait une emprise, disons, faussée sur la réalité. Après son discours à Toronto, on aurait dit qu'il vivait à Coucou-les-Nuées.

Le premier ministre Trudeau a quantité de programmes et de problèmes importants dans ses dossiers. Mais aucun d'eux n'est aussi urgent que la crise des finances publiques... Celle-ci mérite son attention en tout premier lieu. S'il ne peut recouvrer une partie de la confiance qu'il a perdue dans le domaine financier, il doit renoncer aux autres buts qu'il chérit.

C'est l'un des liens entre les problèmes de la confiance, de l'expansion et de l'emploi.

[L'hon. M. Stanfield.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député pour lui signaler, ainsi qu'à la Chambre, que, d'après les dispositions de l'article 58 (13) du Règlement, le temps de parole du député est expiré, à moins que les députés ne consentent à ce qu'il poursuive.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être me résumer. Outre l'adoption d'une politique active contre l'inflation, je propose au gouvernement d'inviter les hommes d'affaires et les responsables de l'entreprise, des syndicats et des autres gouvernements à collaborer à la rédaction des directives qui permettront d'appliquer une politique d'expansion globale. Le gouvernement doit renoncer à sa lutte contre les provinces et collaborer avec celles-ci pour déterminer l'ordre des priorités afin qu'elles puissent se préparer à jouer pleinement leur rôle. Il doit rétablir la confiance des investisseurs et des entrepreneurs à l'égard du marché des titres. Le ministre doit manifester sa volonté de présenter un budget et organiser une discussion valable sur les rapports entre nos finances et notre économie. Il doit accepter de présenter un livre blanc sur la réforme fiscale qui puisse faire l'objet de discussions appropriées, avant d'engager le pays dans une voie donnée. Le gouvernement doit être prêt à appliquer son programme de lutte contre l'inégalité économique et rétablir la confiance au Canada. Toutes ces mesures sont nécessaires si le gouvernement veut éviter des mécomptes supplémentaires et la continuation du chômage.

Le but de la résolution est de demander au gouvernement, au nom du peuple canadien, d'édicter des mesures qui assureront au pays le taux de croissance indispensable, fourniront les emplois nécessaires à la main-d'œuvre de l'avenir et réduiront un taux de chômage trop élevé. C'est dans ce but que je présente aujourd'hui cette motion à la Chambre.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, vous vous souviendrez sans doute que j'ai tenté, il y a quelques jours, de saisir la Chambre d'une motion tendant, en vertu de l'article 26 du Règlement, à ajourner les travaux de la Chambre, motion que vous avez trouvée contraire au Règlement. Je ne dois donc pas souligner le fait que mes collègues et moi-même approuvons et appuyons sans réserve la motion dont la Chambre a été saisie.

Au cours de la première partie de ses remarques, le chef de l'opposition (M. Stanfield) a insisté sur le fait que, d'après lui,